

**GUIDE DU CHAUFFEUR**



# Systeme de management de la sécurité routière

  
**CIMAT**  
Ciments de l'Atlas



# Systeme de management de la sécurité routière

## SOMMAIRE

---

Avant-propos	5
Charte de la sécurité routière	6
Les règles d'or de la sécurité routière	7
Les documents devant être à bord	8
Contrôle avant départ	9
Sur la route	10
L'accès au site	12
Le contrôle mécanique	13
Consignes de port des EPI	14
Infrastructures d'accueil	16
Bâchage et débâchage	17
Chargement et déchargement	18
	19

## AVANT-PROPOS

Si on tient compte du nombre de kilomètres parcourus, les camions conduits par des professionnels ont moins d'accidents de la route que les autres véhicules. Néanmoins, lorsqu'ils sont impliqués dans une collision, quel qu'en soit le responsable, les conséquences peuvent être plus graves en raison de leur poids et de leurs dimensions plus importantes. La nature des marchandises transportées peut également accroître la gravité de l'accident.

En tant que chauffeur de camion, vous devez adopter une conduite pleinement responsable en tout temps et faire preuve de professionnalisme en anticipant et en pardonnant le comportement dangereux des autres usagers. Vous pouvez contribuer à sauver des vies et améliorer l'image de votre profession.

Soucieux de votre rôle central dans le système de management de la sécurité routière, CIMAT mis à la disposition des chauffeurs des transporteurs ce guide. Ce guide permettra aux chauffeurs de d'améliorer leurs comportement et de prendre connaissance des dispositifs que CIMAT a mis en place pour améliorer sans cesse les performances de la sécurité routière.



## CHARTRE SECURITE ROUTIERE CIMAT et ses partenaires de transport

Conscients des risques des activités de transport routier, de l'impact des facteurs organisationnels, techniques et humains sur les performances opérationnelles de ces activités, et particulièrement sur la conduite, des conséquences néfastes tant matérielles que morales engendrées par les accidents de la route, et enfin de la nécessité de construire une culture de prévention impliquant l'ensemble des acteurs de la chaîne logistique,

Ciments de l'Atlas et ses partenaires de la profession du transport, expriment leur volonté à adopter ensemble la présente charte pour la promotion et le développement de la sécurité routière.

Cette charte s'articule autour des axes suivants :

- 1° Adopter un comportement routier responsable et contribuer à réduire le risque des accidents sur les routes;
- 2° Respecter la réglementation en vigueur associée aux volets administratifs et opérationnels.
- 3° S'assurer de la qualification des chauffeurs, et mettre en œuvre des programmes de formation, de sensibilisation et de développement de compétences adéquats ;
- 4° S'assurer en permanence de la conformité des véhicules et des équipements associés, des infrastructures dans les sites, et les maintenir dans un état sûr, sécurisé et opérationnel ;
- 5° Respecter les procédures de travail relatives à la gestion du transport routier, établies par CIMAT ;
- 6° Mettre en place un système de gestion des déplacements à travers l'analyse du risque routier des itinéraires et le recours à la géolocalisation ;
- 7° Maintenir une communication transparente, sur les incidents routiers, les bonnes pratiques, et sur les performances sécurité routière, favorisant le partage d'expérience.
- 8° Mettre en place un système de monitoring, de suivi et d'évaluation des performances en matière de sécurité routière.

Casablanca, le .....04 mai 2017.....

## Les règles d'or de la sécurité routière

1. Respecter le poids total autorisé en charge (PTAC)



2. Porter obligatoirement les équipements de protection individuels (gilet fluorescent, casque, chaussures et lunettes de sécurité)



3. Porter obligatoirement la ceinture de sécurité lors de la conduite du camion à l'intérieur et à l'extérieur du site



4. Reporter à la direction les incidents survenus à l'intérieur, et à l'extérieur du site de production.



5. Respecter les règles de sécurité de bâchage et de débâchage, de chargement et de déchargement du camion.



6. Respecter les panneaux de signalisation à l'intérieur du site de production (limitation de vitesse, zones de parking, passages piétons, et aires de repos...)



7. Respecter le code de la route (distance de sécurité, limitation de vitesse, signalisations, temps de conduite et de repos...)



8. Ne pas transporter de passagers dans la cabine, et sur la benne du camion à l'intérieur et à l'extérieur du site de production.



9. Ne pas utiliser le téléphone portable durant la conduite du camion.



10. Ne pas consommer d'alcool, de drogues, ou tout médicament pouvant influencer le degré d'attention du conducteur avant ou en cours de la conduite du camion.



## Les documents devant être à bord

Le conducteur doit contrôler impérativement ces papiers avant de rouler. Ces papiers comprennent :

### Documents du conducteur :

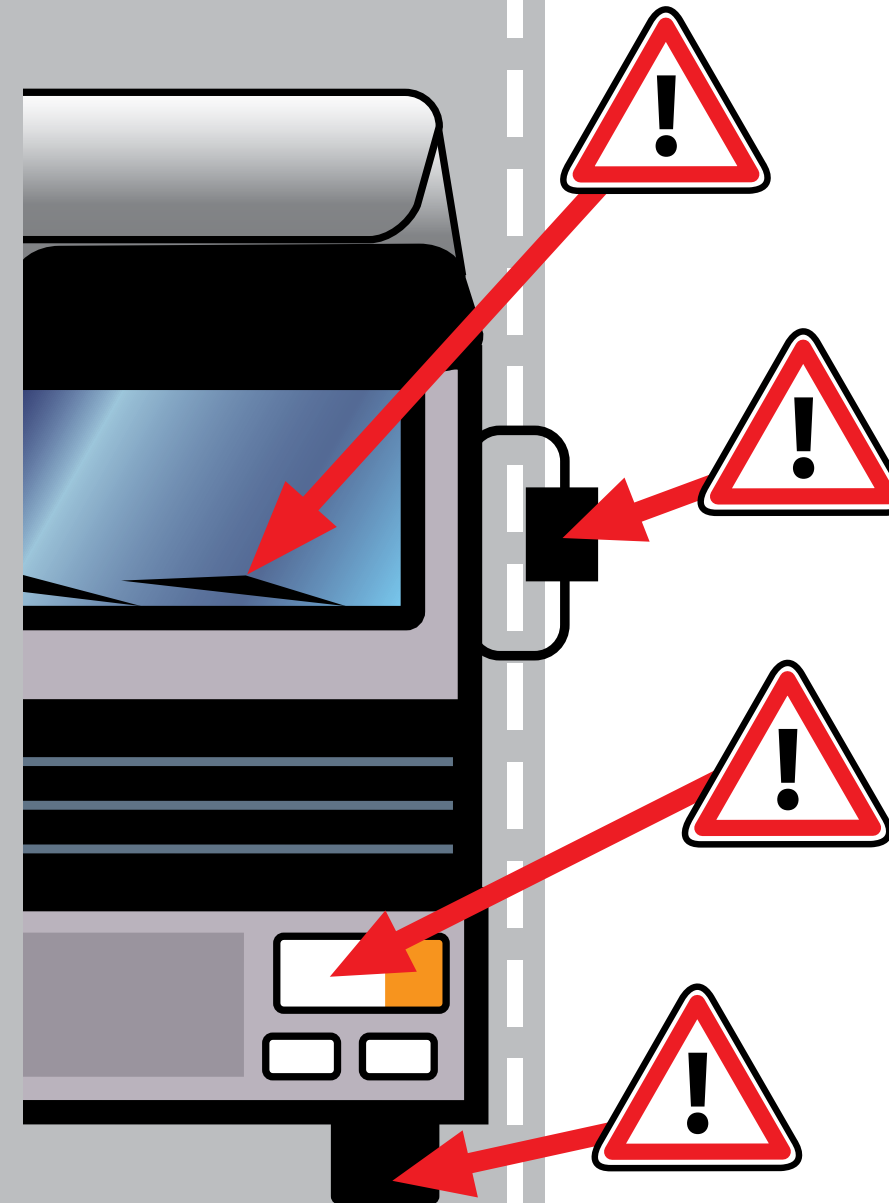
- Permis de conduire
- Visite médicale valide
- Carte conducteur professionnel
- Justificatif d'activité (journée en cours et 28 jours précédents),
- Document attestant la relation d'emploi entre l'employeur et le conducteur

### Documents du véhicule :

- Cartes grises valides (tracteur et remorque)
- Attestations d'assurance (une pour chaque carte grise)
- Le PV de la visite technique
- Taxe à l'essieu (pour les véhicules assujettis)
- Certificats d'agrément du véhicule
- Une copie conforme du certificat d'inscription au registre spécial de transporteur de marchandises pour compte d'autrui dans le cas où le véhicule appartient au transporteur
- Une copie conforme du certificat d'inscription au registre spécial de loueur de véhicules automobiles de transport de marchandises avec ou sans conducteur, dans le cas d'un véhicule loué.

Certificats  
d'agrément

## Contrôle avant départ



Il s'agit d'une vérification visuelle et auditive de certains éléments accessibles d'un véhicule, afin d'éviter qu'il prenne la route en mauvais état de circulation. La vérification se fait après chaque arrêt prolongé et au moins une fois chaque jour.

### Les points à vérifier sont,

- Frein de service
- Frein de stationnement
- Direction
- Klaxon
- Essuie-glace et lave glasses
- Rétroviseurs
- Matériel de secours
- Eclairage et signalisation
- Pneus
- Roues
- Suspension
- Cadre du châssis
- Dispositifs d'attelage
- Appareil d'arrimage



## Sur la route



La conduite professionnelle étant très exigeante, vous devez rester en forme, physiquement et mentalement. **Manger et boire sainement** ainsi que faire du sport régulièrement vous aidera à vous sentir plus en forme, à conduire mieux et à vivre plus longtemps!

**Réglez votre siège** afin d'être assis aussi confortablement que possible, avec toutes les commandes à portée de main. Assurez-vous que la position de votre tête permet de bénéficier de l'effet de l'appuie-tête en cas d'accident.

Respectez les dispositions légales en matière de **temps de conduite et de repos**. L'observation des dispositions ou la falsification du tachygraphe sont illégales et traduisent un manque de respect à l'égard de la vie humaine. Vos heures de repos doivent servir... à vous reposer!

**Ne consommez pas d'alcool** avant de conduire ou ne prenez **ni drogue ni médicament** pouvant altérer vos aptitudes au volant. Évitez les repas consistants avant de conduire, car il y a un risque de somnolence.

Ne continuez pas à conduire si vous vous **sentez somnolent**

**Arrêtez-vous! Sortez de votre véhicule, dégourdissez-vous les jambes et prenez l'air.**

**Utilisez votre ceinture de sécurité.** Même les chauffeurs de camion peuvent mourir s'ils passent à travers le pare-brise! Toute personne qui se repose sur une couchette doit être attachée lorsque le véhicule est en mouvement.



Rappelez-vous que **votre angle mort vous empêche de voir** les usagers plus faibles (automobilistes, motocyclistes, cyclistes, piétons) à proximité de votre véhicule. Faites particulièrement attention lorsque:

- vous tournez, au cas où un véhicule vous dépasse dans votre angle mort
- vous faites marche arrière

Respectez toujours **les règles de circulation**. Ne prenez pas les mauvaises habitudes des autres usagers. Une conduite sûre protège votre vie, celle d'autrui, ainsi que votre emploi!

Il est illégal de conduire avec **un téléphone mobile** en main. Si vous devez communiquer pendant le trajet, équipez votre véhicule d'un kit «mains libres» adapté.



## L'accès au site

A votre accès au site, veuillez prendre en considération les règles suivantes :

- L'accès aux personnes manifestant des effets de drogue ou d'alcool est interdit.
- L'introduction des bouteilles de gaz à l'intérieur du site, y compris parking est interdite.
- L'accompagnement des chauffeurs avec une autre personne est strictement interdit à l'intérieur de l'usine.
- Les accrochages et bagarres dans le site sont interdits.
- les chauffeurs doivent accepter la fouille de leurs véhicules par les agents sécurité à l'entrée comme à la sortie de l'usine.
- Le nettoyage des bennes est interdit à l'intérieur du site.
- Le décrochage des bennes est interdit à l'intérieur du site et dans le parking sauf autorisation.
- Le stationnement prolongé dans le parking est interdit sauf autorisation
- Il est strictement interdit de réparer les camions à l'intérieur du site et dans le parking sauf autorisation

## Le contrôle mécanique

CIMAT a mis en place deux dispositifs de contrôle de l'état mécanique des véhicules. :

- Un contrôle à l'accès.
- Un contrôle externe inopiné

### Le contrôle à l'accès :

Disposant du personnel qualifié pour faire le contrôle de l'état mécanique des véhicules, CIMAT contrôle la totalité de la flotte qui accède aux sites de productions. Les points à contrôler ainsi que les critères de conformité sont définies et affichés dans les aires de repos. La validité d'un contrôle est, au maximum, d'un mois.

### Le contrôle externe inopiné :

Dans le cadre d'un contrat avec un prestataire de contrôle technique, CIMAT procède au contrôle par échantillonnage de l'état mécanique des véhicules des transporteurs. L'objectif de ce contrôle est de s'assurer d'une façon inopinée de la conformité des véhicules. L'étendue de ce contrôle est celui du contrôle technique réglementaire ainsi que des points spécifiques que CIMAT juge pertinents pour la sécurité des opérations de transports



## Consignes de port des équipements de protection individuelle

### TRANSPORTEURS

Zone Expéditions ciments /  
Export ciment



### EPI

**Casque :**  
Obligatoire à l'extérieur de la cabine  
**Lunettes :**  
Obligatoire à l'extérieur de la cabine  
**Gilet :**  
Obligatoire à l'extérieur de la cabine  
**Chaussures :**  
Obligatoire à l'extérieur de la cabine

Zone Expéditions ciments /  
Export ciment



**Casque :**  
Obligatoire à l'extérieur de la cabine  
**Lunettes :**  
Obligatoire à l'extérieur de la cabine  
**Gilet :**  
Obligatoire  
**Chaussures :**  
Obligatoire

### TRANSPORTEURS

Cendre volants / Hydrocarbures / huiles  
usagées / Combustibles alternatifs



### EPI

**Casque :**  
Obligatoire  
**Lunettes :**  
Obligatoire  
**Gilet :**  
Obligatoire  
**Chaussures :**  
Obligatoire  
**Gants :**  
Obligatoire en cas de travaux manuels  
**Masque anti poussières :**  
Pour le Cendres volants et les  
combustibles alternatifs

Magasin, atelier mécanique



**Casque :**  
Obligatoire à l'extérieur de la cabine  
**Lunettes :**  
Obligatoire à l'extérieur de la cabine  
**Gilet :**  
Obligatoire à l'extérieur de la cabine  
**Chaussures :**  
Obligatoire à l'extérieur de la cabine  
**Gants :**  
Obligatoire en cas de travaux manuels



## Infrastructures d'accueil

CIMAT améliore sans cesse ces infrastructures d'accueil, pour garantir les meilleures conditions de sécurité pour les chauffeurs :

**Les parkings :** Les sites de productions sont dotés par des parkings, de surface suffisante, et totalement revêtue en bitumineux.

**Aires de repos :** gérer par un prestataire de restauration, équipé par des blocs sanitaires surveillé, climatisé et équipé d'un TV, l'aire de repos présent au chauffeur un espace sécuritaire pour passer ses repos réglementaires

**Les trémies de déchargement :** équipé de convoyeur d'acheminement automatique, le risque de renversement durant le bennage est réduit d'une façon significative.

**Les plateformes de déchargement :** CIMAT contrôle systématiquement le dénivelé des plateformes de déchargement ainsi que la stabilité du sol pour réduire au maximum le risque de renversement.

**Les plateformes de bâchage / débâchage :** incitant les transporteurs à équiper leurs véhicules avec des systèmes de bâchage, CIMAT investie aux plateformes de bâchage, pour asservir les véhicules qui ne sont pas encore équipés.

## Bâchage et débâchage

Pour entamer une opération de bâchage ou débâchage via une plateforme sécurisée, veuillez procéder comme suite :

1. Arrêter votre véhicule à l'emplacement prévu
2. Retirer la clé de contact et mettez le frein de stationnement
3. Vérifier et mettez le harnais de sécurité
4. Monter à la plateforme sécurisée
5. Accrocher le harnais à la ligne de vie
6. Monter dans le camion
7. Exécuter l'opération de bâchage / débâchage
8. Revenir à la plateforme sécurisée
9. Décrocher votre harnais
10. Descendre de la plateforme sécurisée
11. Enlever le harnais de sécurité
12. Quitter la zone



## Chargement et déchargement

Le bennage est une étape cruciale de l'activité de transport. C'est le moment où la probabilité de renversement est maximale. Le mauvais comportement du chauffeur peut amplifier cette probabilité.

Pour faire face à ce risque imminent, CIMAT a élaboré des règles qui gèrent cette opération. Tous les chauffeurs sont invités à l'application stricte de ces règles.

### Il strictement interdit de benner si :

- ▢ Des personnes ou des véhicules existent à l'entourage de mon véhicule (7 mètres)
- ▢ Le tracteur et la benne ne sont pas alignés
- ▢ La charge est collée sur la benne ou déséquilibrée
- ▢ La plateforme de déchargement n'est pas solide, stable et plane
- ▢ Les vents sont assez fort ou durant les intempéries
- ▢ Les obstacles aériennes sont de proximité (convoyeurs, ponts, câbles électriques...)
- ▢ La ceinture de sécurité n'est pas accrochée

### Il strictement interdit de rouler si :

- ▢ La benne est levée
- ▢ La charge est excessive ou déséquilibrée

### Il strictement interdit d'exister :

- ▢ Au-dessous de la benne levée
- ▢ A proximité d'un véhicule en cours bennage (7 mètres)



28, La Colline II, Sidi Maarouf - Casablanca - Maroc  
Tél. : +212 5 22 67 75 00 - Fax: +212 5 22 35 26 53  
[www.cimat.ma](http://www.cimat.ma)